

---

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE SPÉCIALE  
20 FÉVRIER 2018  
À 19 h 30**

---

*SONT PRÉSENTS :*

*Monsieur le conseiller Jérôme Guertin, siège #1  
Madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen, siège #3  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches, siège #4  
Monsieur le conseiller Roger Brunelle, siège #5  
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

*Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.*

*Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.*

---

**ORDRE DU JOUR**

---

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la session spéciale*
  - 2. Adoption de l'ordre du jour*
  - 3. Règlement hors cour/Excavation Girma*
  - 4. Période de questions portant strictement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour*
  - 5. Levée de la séance*
- 

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 

*Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.*

*Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.*

- 2. Adoption de l'ordre du jour*
- 

***IL EST PROPOSÉ PAR*** monsieur le conseiller Gérald Poirier  
***APPUYÉ PAR*** monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

***D'ADOPTER*** l'ordre du jour tel que proposé.

***Adoptée***

2018-02-030

2018-02-031

3. Règlement hors cour/Excavation Girma

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a mandaté la firme Monty Sylvestre pour mettre en demeure Excavation Girma suite à la résiliation unilatérale du contrat de déneigement en octobre 2017;

**ATTENDU QUE** suite à la réception de ladite mise en demeure, les parties ont eu des discussions de règlement hors cour;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Jérôme Guertin

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Gérald Poirier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** l'offre de règlement hors cour avec Excavation Girma, laquelle se détaille sommairement comme suit :

- Contre une quittance complète, finale et définitive, paiement d'une somme de 60 000 \$ par Excavation Girma payable en deux versements soit un d'ici le 28 février et un autre au plus tard le 30 septembre 2018;
- Que la transaction-quittance soit assortie d'un cautionnement personnel de Monsieur Christian Martel.

**D'AUTORISER** le maire monsieur Marc Lavigne et la directrice générale Nancy Fortier à signer ladite transaction-quittance au nom de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

**Adoptée**

4. Période de questions portant strictement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

---

2018-02-032

5. Levée de la séance

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Roger Brunelle

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la séance soit close à 20 h 05.

---

Marc Lavigne  
Maire

---

Nancy Fortier  
Directrice générale et secrétaire -trésorière